



Les modalités d'utilisation de chacun des outils

Au Centre de services scolaire des Samares, deux outils sont proposés aux intervenants et aux directions pour consigner les objectifs et les moyens qui sont nécessaires pour faire progresser l'élève de façon optimale dans le développement des compétences menant à sa réussite.

Ce document vise à départager l'utilisation du *Plan d'intervention* et du *Plan d'aide* à travers différentes situations possibles en milieu scolaire. Sachez toutefois que chaque cas d'élève étant unique, une **analyse de la situation** s'avère nécessaire afin de sélectionner le bon outil pour consigner les mesures mises en place.

Plan d'aide Plan d'aide

Quand réaliser un *Plan d'aide* pour un élève?

- Quand la situation de l'élève demande une consignation de s moyens qui sont mis en place pour favoriser la réussite d'un élève.

NOTES :

1. Il n'est pas obligatoire d'élaborer un *Plan d'aide* lorsqu'un élève reçoit un service de la part des services complémentaires (ex. : suivi en éducation spécialisée, suivi en orthopédagogie, etc.).
2. Il est possible d'expérimenter certains moyens d'intervention avant l'ouverture d'un plan d'aide. De ce fait, il est possible d'analyser leur pertinence en prenant le temps d'observer l'impact de ceux-ci au quotidien, et ce, avant de les inscrire au document officiel.

Quels moyens peuvent être indiqués dans un *Plan d'aide*?

- Les moyens indiqués dans un *Plan d'aide* relèvent de la flexibilité pédagogique et sont donc autorisés à l'ensemble des élèves d'une classe.
- Toutefois, si des **moyens spécifiques pour l'élève** sont réellement nécessaires pour permettre à l'élève de développer ses compétences et que **leur utilité perdure dans le temps**, la consignation de ces moyens dans un *Plan d'aide* pourrait être intéressante à effectuer. Ceci permettra à tous les intervenants d'être au courant de ce qui doit être mis en place pour cet élève et cela facilitera la transition d'une année scolaire à l'autre.
- ✗ AUCUN moyen adaptation qui est nécessaire dans le cadre des évaluations ne devrait apparaître dans un *Plan d'aide*.

Quand fermer un *Plan d'aide*?

- Quand l'élève n'a plus besoin de la mise en place régulière, voire constante, de certains moyens liés à la flexibilité pédagogique.

NOTE : Un suivi peut tout de même être nécessaire avec certains professionnels des services complémentaires sans qu'un *Plan d'aide* ne soit maintenu. Certains moyens liés à la flexibilité pourraient tout de même être maintenus, sans recours au *Plan d'aide*.



Quand réaliser un *Plan d'intervention* pour un élève?

- Lorsque la situation de l'élève demande une consignation des moyens qui sont mis en place pour favoriser la réussite d'un élève.
- Lorsqu'au moins un des moyens mis en place est un moyen qui relève d'une **adaptation** ou d'une **modification qui est nécessaire en évaluation et que son utilisation perdure dans le temps.**
 - Une adaptation peut être mise à l'essai pendant quelques semaines avant d'être indiquée dans un PI.
- Quand l'élève a un **code de difficulté** (ex. : codes 33, 34, 50, etc.).
- Quand une décision concernant une **reprise d'année scolaire** doit être effectuée (mise en place d'un PI fortement suggérée, mais non obligatoire).
- Quand l'élève a un **bulletin modifié** (moyens liés à la modification nécessaires).

NOTE : Il n'est pas obligatoire d'élaborer un *Plan d'intervention* lorsqu'un élève reçoit un service de la part des services complémentaires (ex. : suivi en éducation spécialisée, suivi en orthopédagogie, etc.).

Quand assurer une transition d'un *Plan d'aide* vers un *Plan d'intervention* pour un élève?

- Quand les difficultés (académiques, adaptatives, comportementales, etc.) **perduent dans le temps** et que plusieurs services doivent être mis en place pour soutenir la réussite de l'élève.
- Quand des moyens (nécessaires lors des **évaluations** des apprentissages) qui relèvent d'une **adaptation** doivent être mis en place (leur utilisation **perdure dans le temps**).

Quelles sont les principales différences entre l'utilisation d'un *Plan d'aide* et d'un *Plan d'intervention*?

	Plan d'aide	Plan d'intervention
Types de moyens utilisés lors des évaluations (leur utilisation perdure dans le temps)	Flexibilité	Adaptation Modification
Élève codé	Non	Oui
Décision quant à une reprise d'année nécessaire	Non	Recommandé
Élève en bulletin modifié	Non	Oui

Prendre note que chaque cas d'élève demande une analyse. Le choix de l'outil (PI vs PA) se fera donc en fonction des besoins de l'élève. Si vous hésitez, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable du DVE, votre orthopédagogue-conseil ou tout autre professionnel.